



PRIX DIVERSITE CULTURELLE

Chaque année, la Coalition française pour la diversité culturelle décerne son Prix Diversité Culturelle (5.000€ net) à une action ou un événement organisé en faveur de la diversité des expressions culturelles.

Pour sa 10^{ème} édition, la Coalition française pour la diversité culturelle décernera un deuxième prix exceptionnel de 5 000 €.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX DIVERSITE CULTURELLE

- ❖ La structure organisatrice doit être engagée dans la défense et la promotion de la diversité culturelle. Elle doit exister depuis au moins trois ans et présenter un historique bref des actions qu'elle a organisées pour démontrer son expérience et sa pérennité.
- ❖ Les actions peuvent être pluridisciplinaires ou ne concerner qu'une discipline (musique, arts de la rue, théâtre, chorégraphie, cinéma, arts plastiques...)
- ❖ Les actions doivent s'adresser à un public varié ou en favoriser l'accès à un public peu exposé à la culture
- ❖ Le prix s'adresse à tout événement organisé en France ou à l'étranger dans la mesure où il laisse une large place à l'expression francophone
- ❖ La structure organisatrice est tenue de respecter le droit d'auteur et les obligations sociales.
- ❖ Les organisations dont la candidature n'a pas été retenue une année peuvent se représenter une autre année. Toute organisation lauréate ne pourra candidater à nouveau pendant une période de 5 ans.

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'organisations culturelles membres de la Coalition française qui désigne les lauréat(e)s.

Il sera demandé aux structures lauréates d'apposer le logo de la Coalition française pour la diversité culturelle et de faire mention du prix sur ses documents de communication.